

Montréal, le 26 juin 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel
Dossier R-4289-2025

La Régie note que l'ADEQ et l'OC-APA sont toutes deux disponibles aux dates proposées par la Régie pour la tenue de l'audience à sa lettre du 28 mai 2026.

Ainsi, la Régie confirme donc aux participants que l'audience se tiendra du 27 au 29 octobre 2026.

Par ailleurs, l'OC-APA informe à sa lettre du 19 juin 2026 qu'elle sera représentée par un autre procureur et un nouvel analyste. Elle y précise également qu'elle procédera au dépôt d'un budget amendé si la Régie le juge opportun.

Compte tenu des frais intérimaires déjà versés et des préoccupations exprimées par la Régie au paragraphe 22 de la décision D-2025-101, la Régie demande à OC-APA de déposer un budget de participation amendé.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ss